

## INTERVENTION SUR BUDGET PRIMITIF 2011-02-01

Francine Desnos-Christian Dubot

La CGT tient à informer l'assemblée qu'elle n'a pas pris part au vote en commission 1 jugeant très insatisfaisantes les conditions d'élaboration du projet d'avis, le débat préalable entre conseillers n'ayant pas eu lieu. La CGT rappelle qu'elle était hostile au cumul des responsabilités : président de commission 1 et rapporteur. Si le rôle des commissions est le socle de l'activité de notre conseil, celui de la participation et de la contribution des conseillers à toute élaboration est essentiel, doit être respecté et requérir notre vigilance collective.

Le projet d'avis proposé rappelle le contexte dans lequel le budget primitif a été élaboré ; la CGT aurait préféré une autre hiérarchisation et des formulations différentes :

- Permanence de la crise et de ses effets sociaux et économiques et, de la part du Conseil régional, bilan, adaptation et renforcement du plan régional de lutte contre la crise ;
- Réforme de la fiscalité des collectivités ;
- Absence de visibilité de la réforme territoriale en cours.

La CGT tient à réaffirmer le caractère résolument antisocial de la politique gouvernementale qui est menée depuis presque dix ans, une politique qui ne s'attaque en aucun cas aux origines de la crise et à ses conséquences, une politique aux conséquences violentes qui s'accompagne d'une double peine que constitue la raréfaction des moyens pour restreindre l'action publique locale et ouvrir au secteur marchand la réponse à des besoins fondamentaux.

Quelques remarques rapides s'imposent au regard de cette politique antisociale qui percute la marge de manœuvre du Conseil régional.

Pour la CGT, la révision de la taxe professionnelle devait s'inscrire dans une réforme globale de la fiscalité locale ; aujourd'hui, une seule certitude demeure, ce sont les salariés, les ménages qui seront mis à contribution et, dans ce contexte, nous ne pouvons que regretter le recours à l'augmentation de la TIPP et celle du montant des cartes grises !

Aussi, la CGT revendique une taxation des actifs financiers des entreprises afin d'alimenter un fonds de péréquation nationale de la taxe professionnelle qui permettrait de réduire les inégalités entre collectivités.

Dans le cadre de son budget primitif, le Conseil régional adapte le plan régional de lutte contre la crise.

Son volontarisme ne peut que renvoyer à la modestie tant la crise continue de peser lourdement sur les salariés et eux seuls !

Si la CGT salue les efforts de la région pour « faire face aux urgences de la crise et aux défis de demain », elle constate que nombre de ces efforts s'adressent aux entreprises sans qu'apparaissent clairement les incidences sur les salariés et leur place dans le suivi des aides consenties et des dispositifs mis en œuvre, sur la participation même à la définition des besoins.

Pour la CGT, l'intervention publique régionale ne peut pallier aux conséquences des choix politiques et économiques qui font la part belle à la financiarisation de l'économie. Le système demeure ! L'une des leçons de la crise – s'il peut y en avoir – est pour le moins de gagner l'idée d'un contrôle de l'usage des fonds publics, la légitimité de leur affectation et de replacer l'intervention bancaire au service du développement économique.

L'innovation au sens large est au cœur de la politique régionale ; la CGT y souscrit à condition que soient portées, de pair, innovation technologique, innovation environnementale et innovation sociale avec une reconnaissance et une revalorisation de la place du travail.

Les objectifs du plan régional de continuité professionnelle ont retenu toute notre attention. Tels qu'affichés, ils semblent se rapprocher de notre revendication de sécurité sociale professionnelle. Mais la présentation, dans le rapport, des trois axes structurant ce plan porte essentiellement sur la sécurisation des parcours professionnels ; il s'agit de demander aux salariés de s'adapter par la formation, le développement des compétences et qualifications aux besoins des entreprises. Le risque repose sur le salarié de réussir ou non son adaptation et donc la préservation ou non de son emploi.

Notre revendication de sécurité sociale porte sur la continuité et la progressivité des droits attachés aux salariés, quel que soit l'emploi ou l'entreprise. Nous serons attentifs aux conditions de la mise en œuvre et à l'évaluation de ce dispositif et à sa gouvernance.

Le projet d'avis souligne la nécessité de chiffrer sur plusieurs années les efforts de la région pour, notamment, renforcer les solidarités.

Première chose, cette exigence de chiffrage constitue l'ossature de l'approche qu'a le CESE régional de la politique régionale : une vision essentiellement comptable ; cela ne fait pas une appréciation politique au sens noble du terme.

Seconde chose, le renforcement des solidarités passe, pour la CGT, par une autre conception de la production des richesses et par une autre répartition de celles-ci !

Avant de terminer, la CGT se délecte du morceau d'anthologie que constitue la citation du communiqué de presse de l'agence Standard & Poors ; ironie à part, nous regrettons que l'avis reprenne une partie de ce communiqué : que voulons-nous dire exactement, en direction de qui, avec quelle approbation de quelle idéologie sans débat aucun ?... et que pensent les travailleurs grecs, espagnols, irlandais, portugais de ces agences qui font et défont le monde ? Et si nous demandions, nous, à pouvoir noter ces agences ?

La CGT continue de récuser le présupposé qu'a le CESE régional de revisite permanente des dépenses de fonctionnement et d'ajustements éventuels, non qu'elle soit pour une éventuelle gabegie mais parce que c'est l'ensemble de l'effort public de la région, de l'ensemble des collectivités publiques, de l'Etat qui doit être mesuré, notamment en matière d'exonérations de charges par exemple ! Et que ce principe doit s'appliquer aussi à tous les acteurs économiques !!!

En cohérence avec son positionnement en commission 1, suite à son insatisfaction quant à l'élaboration de cet avis, la CGT ne prendra pas part au vote.